CHÈRES RIVERAINES,
CHERS RIVERAINS,

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU :

LES BONS GESTES POUR PRÉSERVER NOS RIVIÈRES

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau, vous contribuez à la préservation de nos rivières et à la prévention des inondations.

Un entretien régulier et adapté permet notamment de limiter la formation d'embâcles, qui peuvent freiner l'écoulement de l'eau et aggraver les conséquences des épisodes de fortes pluies.

Vous trouverez ci-joint une fiche pratique réalisée par le SEMEA présentant les bons gestes à adopter, les pratiques à éviter et les principales règles à connaître pour entretenir les cours d'eau tout en préservant les milieux naturels.

Nous attirons notamment votre attention sur la nécessité de ne pas déposer de déchets verts dans le cours d'eau ou à proximité immédiate de ses berges, et de contacter le SEMEA avant d'entreprendre des travaux lourds dans le lit ou sur les berges.

En cas de doute ou pour tout projet d'entretien, les équipes du SEMEA sont à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner.

Le Président du SEMEA

Jean-Philippe POMMERET

Bureaux : 2 rue de la Bascule -77190 Villiers-en-Bière
Siège : Mairie de Villiers en Bière-rue Cambot 77190 Villiers-en-Bière
Tel : 01 60 63 75 30 – Siret – 200 086 676 00026

SEMEA
Syndicat mixte des bassinsversantsdelamare-aux-Évées etdeleursAffluents

Préserver notre Ressource en Eau
Prévenir les inondations.

COURS D'EAU, BERGES, PONTS :
L'AFFAIRE DE TOUS !

Un entretien régulier évite les embâcles et limite les risques d'inondations.



EMBÂCLE :
l'eau est freinée par les branches et débris et déborde.



COURS D'EAU ENTRETENU :
l'eau circule plus librement.

À FAIRE

- Retirer régulièrement les branches et débris qui gênent l'écoulement, sans dégrader le milieu naturel.
- Surveiller les abords des ponts, passerelles, buses et petits ouvrages.
- Renforcer la vigilance après la pluie et le vent.

À NE PAS FAIRE

- Ne jetez pas de tontes, feuilles, tailles de haies ou branchages dans la rivière.
- N'entreposez pas les déchets verts au bord de l'eau : ils peuvent y retomber ou être emportés.
- N'effectuez pas de travaux lourds dans le lit ou sur les berges sans contacter le SEMEA.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

- Les branches et débris s'accumulent, formant un embâcle et freinant le courant.
- Un cours d'eau obstrué peut causer des inondations et des dommages aux biens et aux personnes.
- Un bon écoulement contribue à la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques.

Le saviez-vous ?

Berges publiques ou privées : elles ne se gèrent pas de la même façon.
Un entretien des cours d'eau doit rester mesuré afin de préserver la biodiversité.
Même naturels, les déchets verts peuvent obstruer l'écoulement de l'eau.
L'article L. 215-14 du Code de l'environnement impose aux propriétaires riverains un entretien régulier du cours d'eau, afin d'en garantir l'écoulement naturel et de retirer les embâcles et débris.
L'entretien doit rester adapté au cours d'eau : la végétation n'a pas à être supprimée systématiquement.
En cas de doute, contactez le SEMEA.

Prévenir coûte moins cher que réparer.

Le SEMEA est à votre écoute :
une question, un doute, un projet d'entretien ?
Contactez-nous, nous vous accompagnons.
01 60 63 75 30 • contact@le-semea.fr • www.le-semea.fr

SEMEA

Syndicatmixtedes bassins versants
de la rivière École, du rude la Mare-aux-Évées
et de leurs affluents

- UN TERRITOIRE
- DES RIVIÈRES
- DES ACTIONS

L'eau, une ressource naturelle vitale

CONNAISSEZ-VOUS LE SEMEA ?

Votre syndicat, le SEMEA,intervient auquotidienpour préserver ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides, entretenir les cours d'eau et prévenir les inondations.

LE SEMEA, UNE ACTION COLLECTIVE :

Cette action est menée au travers de la GEMAPI par les élus locaux et les intercommunalités du territoire :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

La Communauté de Communes des Deux Vallées



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE, RIVERAIN, PROMENEUR OU PÊ CHEUR ?

Sur la rivière Ecole, le ru de la Mare-aux-Evées ou leurs affluents, vous constatez un arbre tombé dans la rivière, une pollution, une berge dégradée ou pour tout autre sujet sur ces cours d'eau, n'hésitez pas à contacter les équipes du SEMEA.

CONTACT
2, rue de la Bascule • 77190 Villiers-en-Bière 01
60 63 75 30 • contact@le-semea.fr
• www.le-semea.fr

Protéger nos rivières, c'est l'affaire de tous !

Avec le soutien de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

îledeFrance

eau seine NORMANDIE

SEINE GRANDS LACS

seine&marne LE DÉPARTEMENT

Essonne TERRE D'AVENIRS

Parc naturel régional du Gâtinais français